

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2017/485 DU CONSEIL

du 20 mars 2017

mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2013/255/PESC du Conseil du 31 mai 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie ⁽¹⁾, et notamment son article 30, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mai 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/255/PESC.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, il convient d'ajouter quatre personnes sur la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2013/255/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision 2013/255/PESC est modifiée conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2017.

Par le Conseil

Le président

L. GRECH

⁽¹⁾ JO L 147 du 1.6.2013, p. 14.

ANNEXE

Les personnes suivantes sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe I, section A (Personnes), de la décision 2013/255/PESC:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«235.	Ahmad Ballul (<i>alias</i> Ahmad Muhammad Ballul; Ahmed Balol) (أحمد بلول)	Date de naissance: 10 octobre 1954 Grade: général de division; commandant de l'armée de l'air et de la défense aérienne arabes syriennes	Officier supérieur et commandant de l'armée de l'air et de la défense aérienne arabes syriennes, portant le grade de général de division; en poste après mai 2011. Opère dans le secteur de la prolifération des armes chimiques et, en sa qualité d'officier supérieur de l'armée de l'air arabe syrienne, est responsable de la répression violente exercée contre la population civile, y compris dans le cadre du recours, par le régime syrien, à des attaques à l'arme chimique, dont il est rendu compte dans le rapport du mécanisme d'enquête conjoint.	21.3.2017
236.	Saji Darwish (<i>alias</i> Saji Jamil Darwish; Sajee Darwish; Sjaa Darwis) (ساجيء درويش)	Date de naissance: 11 janvier 1957 Grade: général de division, armée de l'air arabe syrienne	Officier supérieur et commandant de la 22 ^e division de l'armée de l'air arabe syrienne, portant le grade de général de division; en poste après mai 2011. Opère dans le secteur de la prolifération des armes chimiques et est responsable de la répression violente exercée contre la population civile: en sa qualité d'officier supérieur de l'armée de l'air arabe syrienne et de commandant de la 22 ^e division de celle-ci, il porte la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques par des aéronefs opérant à partir de bases aériennes placées sous le contrôle de la 22 ^e division, et notamment de l'attaque lancée sur Talmenes, dont le mécanisme d'enquête conjoint a indiqué qu'elle avait été menée par des hélicoptères du régime basés à l'aérodrome de Hama.	21.3.2017
237.	Muhammed Ibrahim (محمد إبراهيم)	Date de naissance: 5 août 1964 Grade: général de brigade; commandant adjoint de la 63 ^e brigade de l'armée de l'air arabe syrienne basée à l'aérodrome de Hama	Officier supérieur et commandant adjoint de la 63 ^e brigade de l'armée de l'air arabe syrienne, portant le grade de général de brigade; en poste après mai 2011. Opère dans le secteur de la prolifération des armes chimiques et, en sa qualité d'officier supérieur de l'armée de l'air arabe syrienne au cours de la période examinée par le mécanisme d'enquête conjoint et de commandant adjoint de la 63 ^e brigade de mars à décembre 2015, est responsable de la répression violente exercée contre la population civile dans le cadre de l'utilisation d'armes chimiques par la 63 ^e brigade à Talmenes (21 avril 2014), Qmenas (16 mars 2015) et Sarmin (16 mars 2015).	21.3.2017

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
238.	Badi' Mu'alla (بديع المعلا)	Date de naissance: 1961 Lieu de naissance: Bistuwir, dans la région de Jablah (Syrie) Grade: général de brigade; commandant de la 63 ^e brigade de l'armée de l'air arabe syrienne	Officier supérieur et commandant de la 63 ^e brigade de l'armée de l'air arabe syrienne, portant le grade de général de brigade; en poste après mai 2011. Opère dans le secteur de la prolifération des armes chimiques et, en sa qualité de commandant de la 63 ^e brigade au cours de la période examinée par le mécanisme d'enquête conjoint, est responsable de la répression violente exercée contre la population civile dans le cadre de l'utilisation d'armes chimiques par la 63 ^e brigade à Talmenes (21 avril 2014), Qmenas (16 mars 2015) et Sarmin (16 mars 2015).	21.3.2017»